

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT TROIS JUIN
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en séance ordinaire publique,
à dix-huit heures,
salle du conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du conseil municipal adressée par le maire,
conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du CGCT : 19 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 21

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 23

- Pour : 23

- Contre : /

- Abstention : /

Etaient présents : 21

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, BAUD PACHON Valérie, BAUD Philippe, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, VERNET Josette, PERRIER Guy, MARULLAZ Marie-Paule, GAYDON Jean-François, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle, PLAGNAT Emilie, LENVERS Fabien, CONSTANT Monique, HEU Benoît, TROMBERT Julien, MARULLAZ Aube

Absents : 02

Mme, M. LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel

Pouvoirs : 02

Mme LEFANT Myriam à Mme ROSSET Emmanuelle

M. COQUILLARD Michel à M. BERGER Jean-François

- Madame MARULLAZ Marie-Paule a été désignée secrétaire -

D_2026_06_04

ORGANIGRAMME ET TABLEAU DES POSTES AUTORISES ET DES EFFECTIFS REALISES - TPAER - : MODIFICATIONS

M. le maire indique que le nouvel organigramme des services a été adopté par délibération du conseil municipal en date du 23 janvier 2025 et que le tableau des postes autorisés et des effectifs réalisés (TPAER) a été modifié en conséquence.

Il est rappelé que, dans le tableau des effectifs, figure un poste créé dans le cadre d'emplois des rédacteurs, dont l'intitulé actuel est «Responsable du palais des sports et de l'espace aquatique».

1. Dans un souci de clarification des responsabilités et afin de mieux refléter l'organisation fonctionnelle des équipements sportifs concernés, il est proposé de modifier l'organigramme et de faire évoluer l'intitulé de ce poste, sans modification du cadre d'emplois ni du niveau hiérarchique.

Ainsi, le poste restera rattaché au cadre d'emplois des rédacteurs, seul son intitulé étant modifié pour devenir : «Responsable du palais des sports et responsable technique de l'espace aquatique».

Cette évolution tient compte du fait qu'une responsable administrative de l'espace aquatique est d'ores et déjà nommée, permettant ainsi une distinction claire entre les responsabilités administratives et techniques de ces services.

2. Dans le cadre de l'organisation du service de l'espace aquatique, il est proposé de modifier l'intitulé d'un poste existant d'agent de maintenance de l'espace aquatique, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

En effet, les besoins actuels du service conduisent à réaffecter ce poste à des missions d'entretien, de surveillance des vestiaires et d'accompagnement des usagers.

Il est ainsi proposé de modifier l'intitulé de ce poste pour le remplacer par celui d' «Agent de vestiaire», sans modification du cadre d'emplois, du temps de travail ni du niveau hiérarchique du poste.

3. Dans un souci de cohérence, les missions exercées par le poste nommé «Agent d'hygiène et propreté» sont identiques à celles du poste d' «agent de vestiaire». Il est proposé de renommer le poste comme tel.
4. Il est également proposé de régulariser et d'actualiser certains intitulés de postes dont l'évolution organisationnelle avait été présentée lors de la réorganisation des services en juillet 2024 (D_2024_07_01), à savoir :
 - le poste de «Chef de piste» (PDS3) renommé «Chef d'équipe des agents de maintenance polyvalents»,
 - les postes de «Chef de piste» renommés «Agents de maintenance polyvalents».

Ces modifications n'entraînent aucune création de poste supplémentaire, ni d'impact statutaire ou indemnitaire, mais uniquement une adaptation de l'organigramme et du TPAER afin de garantir une meilleure lisibilité de l'organisation des services.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial - CST -, qui s'est réuni le 23 juin 2026, concernant la modification de l'intitulé du poste précité au point 1. figurant au tableau des effectifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'organigramme des services modifié,

SE PRONONCE favorablement sur :

- la modification de l'intitulé du poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs, tel que décrit ci-dessus au point 1. et conformément au tableau annexé,
- la modification de l'intitulé du poste d'agent de maintenance de l'Espace Aquatique en « Agent de vestiaire », relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

DIT que le Tableau des Postes Autorisés et des Effectifs Réalisés (TPAER) sera modifié en conséquence,

PRECISE que ces modifications n'entraînent aucune création de poste ni changement de cadre d'emplois.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 02 juillet 2026.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.